

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**  
**ARRONDISSEMENT DE PONTIVY**

**MAIRIE DE MOHON**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le 27 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 19 novembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente (à titre exceptionnel en raison de l'épidémie du Covid 19) sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 20 novembre 2020.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr JAGOREL Vincent, Mr PRESSARD Hervé, Mme DOLO Anne-Marie, Mme WOZNIAK Séverine, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis, Mme JEHANNIN Claudine et Mr DUMAS Noël.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	15	0	15

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Séverine WOZNIAK à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N° 2020.11.27 – 16 – PLOERMEL COMMUNAUTE – REFERENT COVOITURAGE**

- Nomination d'un Référent Communal
- Délibération à prendre

(Rapporteur : Monsieur Francis MAHIEUX, Maire)

Monsieur le Maire fait savoir que PLOERMEL COMMUNAUTE propose que soit désigné un Référent Communal covoiturage dans chaque Commune suite aux réunions organisées à destination des Elus sur le thème de la mobilité.

Le rôle de ce Référent serait le suivant :

- Etre un contact direct en mairie : Elu ou Employé
- Interlocuteur de Ploërmel Communauté et Ehop sur les questions de mobilité

- S'assurer du relais et de la diffusion des éléments de communication
- Informer les Agents en mairie sur les services RIV
- Faire remonter les informations (événements, questions des habitants)

Monsieur le Maire demande s'il y a un volontaire parmi les membres du Conseil Municipal.

Monsieur Noël DUMAS est candidat.

L'article L 2121-21 du CGCT stipule que le vote a lieu au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote à main levée qui donne les résultats suivants :

**PRESENTS : 15**

**ABSENCES : 0**

**SUFFRAGES EXPRIMES : 15**

**POUR : 15**

**POUVOIRS : 0**

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 0**

**MAJORITE ABSOLUE : 8**

**CONTRE : 0**

**VOTANTS : 15**

- Désigne Monsieur Noël DUMAS en qualité de Référent Communal de covoiturage.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,

Francis MAHIEUX

